



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 655
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 mars 2022, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 655 intitulé: « *Règlement numéro 655 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier la largeur permise des quais, les matériaux de clôtures, d'ajouter des normes concernant l'abattage d'arbres en périmètre urbain et de modifier les usages permis en zone R-17* »

Ce règlement a pour objet d'augmenter la largeur permise des quais, d'assujettir les terrains de superficie inférieure à 5 000 m² aux normes d'abattages des zones urbaines, de permettre les clôtures de mailles sous certaines conditions et d'ajouter l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-17.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 13 avril 2022. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 13 avril 2022. Le règlement n° 655 est donc en vigueur depuis le 13 avril 2022.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

Donné à Waterville, le 19 avril 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville, sur le site web de la Ville de Waterville, ainsi que dans le bulletin municipal La Source édition du 6 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour d'avril 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière